

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 6 novembre 2023 à 19H00 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assiste également à la séance, madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 - *Conseillers*
 - 8.2 - *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 - *Inspecteur en voirie*
- 9- Séance du conseil pour 2024;
- 10- Date d'adoption des prévisions budgétaires;
- 11- Avis de motion pour adopter un règlement fixant le taux de taxation et services;
- 12- Programme d'amélioration du réseau routier (subvention du député - résolution);
- 13- Programme de la taxe sur l'essence (résolution);
- 14- Dossier chemin Beaver Ridge;
- 15- Varia ouvert;
 - 15.1 - Entretien hivernal du stationnement de l'Hôtel de Ville;
- 16- Période de questions;
- 17- Fin de la séance.

2023-121 **résolution no 2023-121**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,
il est résolu

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 2023

2023-122 **résolution no 2023-122**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
il est résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune Question

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2023-11-06 a été remise aux membres du conseil.

2023-123 **résolution no 2023-123**

Proposé par la conseillère Amanda Hamel,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que la correspondance 2022-11-06 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- GraphAlba (Geneviève Lussier) - Renouvellement 2024
(maintenance du site web) 2 232.00 \$

2023-124 **résolution no 2023-124**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
il est résolu

que l'offre de services à 2 232\$ pour l'entretien du site web en 2024 de Geneviève Lussier (Graphalba) soit accepté.

ADOPTÉE

2- Centre Communautaire Lawrence Community Centre -
Demande de contribution financière dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants qui aura lieu 9 décembre 2023.

2023-125 **Résolution no 2023-125**

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker,
appuyé par le conseiller Timothy Morrison,
il est résolu

que la municipalité de Newport subventionne un montant de 500 \$ pour la fête de Noël célébrée au Centre Communautaire Lawrence Community Centre.

La conseillère Yeates Dubeau se retire de toute décision.

ADOPTÉE

3- Club Auto-Neige Cookshire Inc. - Demande d'autorisation pour les traverses de routes sur le territoire de la municipalité. (Flanders, Grapes, Lapointe, Rivière-du-Nord et New Mexico)

2023-126 **Résolution no 2023-126**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que le conseil municipal de Newport autorise la reconduction des traverses de motoneiges sur les chemins Flanders, Grapes, Rivière du Nord et New Mexico ainsi que de circuler sur une distance de 270 mètres sur le chemin de la Rivière-du-Nord et 323 mètres sur le chemin New Mexico, pour la saison 2023-2024, au Club d'Auto-Neige Cookshire Inc., conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club.

4- Conseil sport loisir de l'Estrie - Demande de contribution financière – Campagne annuelle de financement – Les amis de Jeux – Estrie –qui vise à soutenir les activités en lien avec le programme des Jeux du Québec dans la région estrienne. - ami bronze 100\$, ami argent 250\$ et ami or 400\$ et +.

Le conseil ne désire pas contribuer

5- Fondation Philippe Laprise – Demande de contribution financière – pour les aider à poursuivre leur mission, qui est de sensibiliser, mobiliser et passer à l'action pour assurer un meilleur avenir aux personnes touchées par le Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Le conseil ne désire pas contribuer

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2023-11-06 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-127

Résolution no **2023-127**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
il est résolu

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois d'octobre 2023 présenté au conseil de 46 778.05 \$ pour les déboursés #202300196 à #202300222.

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois d'octobre 2023 de 13 877.50 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

8.3) inspecteur en voirie

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

9) Séance conseil 2024

La directrice générale a remis copie à tous les membres du conseil le projet de résolution du calendrier de séance 2024.

2023-128

Résolution no **2023-128**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,
il est proposé par la conseillère Amanda Hamel,
appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,
il est résolu

que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 se tiendront toujours le premier lundi du mois, à moins qu'un congé férié coïncide avec cette journée. Les dates retenues sont donc :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
8 janvier 2024	19h00	2 juillet 2024 (Mardi)	19h00
5 février 2024	19h00	5 août 2024	19h00
4 mars 2024	19h00	3 septembre 2024 (mardi)	19h00
2 avril 2024 (Mardi)	19h00	7 octobre 2024	19h00
6 mai 2024	19h00	4 novembre 2024	19h00
3 juin 2024	19h00	2 décembre 2024	19h00

ADOPTÉE

10) Date d'adoption des prévisions budgétaires

Les membres du conseil sont tous d'accord que la séance extraordinaire pour l'adoption des Prévisions budgétaires 2023 et le Plan triennal des immobilisations ait lieu le 4 décembre 2023 à 18h30.

11) Avis de motion pour adopter un règlement fixant le taux de taxation et services

2023-129 Résolution no 2023-129

Avis de motion est donné par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau à l'effet que le règlement visant à fixer la tarification et les taxes 2024 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

12) Programme d'amélioration du réseau routier (subvention député)

2023-130 Résolution no 2023-130

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financements des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
sur la proposition de madame la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyée par madame la conseillère Amanda Hamel,
il est unanimement résolu et adopté

que le conseil de la municipalité de Newport approuve les dépenses d'un montant de 20 664\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

13) Programme de taxe sur l'essence (Résolution)

La directrice générale informe du programme de la Taxe sur l'essence (TECQ) 2019-2023 et que la municipalité recevra 974 056\$.

2023-131 Résolution no 2023-131

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEFFREY BOWKER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE MARIE YEATES DUBEAU

ET RÉSOLU QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

14) Dossier chemin Beaver Ridge

2023-132 Résolution no 2023-132

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Newport a demandé au propriétaire du 273, chemin Beaver Ridge de retirer la clôture qui est dans l'emprise du chemin.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 273, chemin Beaver Ridge a refusé de coopérer, évoquant qu'il a un droit acquis.

CONSIDÉRANT l'envoi d'une mise en demeure par la municipalité lui donnant un délai de 30 jours pour le retrait de la clôture.

CONSIDÉRANT qu'aucune action n'a été faite suite au 30 jours de la réception de la mise en demeure.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Timothy Morrison
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel

IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité autorise la directrice générale à mandater Cain Lamarre pour la suite des démarches.

ADOPTÉE

15) Varia ouvert

15.1) Entretien hivernal de l'Hôtel de Ville

La directrice générale informe qu'une seule soumission a été reçue.

2023-133 Résolution no 2023-133

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
il est résolu

que Roger Villeneuve ayant offert le service à 2 500\$ plus les taxes applicables, pour l'entretien de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2023-2024 soit du 1^{er} novembre 2023 au 15 avril 2024 soit acceptée et le paiement afférent sera payé en deux versements égaux de 1 250\$ plus taxes applicables, soit en janvier et en mars 2024.

ADOPTÉE

16) Période de Questions

Aucune question

17) Fin de la séance.

2023-134 Résolution no 2023-134

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que la séance soit levée à 19H34.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 6 novembre 2023.

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière